

SEANCE DU 26 septembre 2019

PRESENTS : Mme. LAFFUT Anne, Bourgmestre-Présidente,
MM. BAIJOT Christian, BOSSART Luc, DERO Wendy, GERARD Alain,
Échevins,
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique, MAGIN Ann, MAHIN
Mélodie, MAHIN Antoine, JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo,
TOUSSAINT Christophe, ~~DUCHENE Caroline~~, ARNOULD Stéphanie,
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,
Mme MARICHAL Michèle, Présidente du C.P.A.S, avec voix consultative,
Mme DUYCK Esther, Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 18 heures 30.

La Conseillère Caroline DUCHENE est excusée.

1. Après les explications et précisions de la Bourgmestre aux différentes demandes du groupe de la minorité relatives au projet de la fiche-projet n° 1.001 'Acquisition et rénovation d'un bâtiment à usage de logements tremplins', décide par treize voix 'pour' et trois abstentions (St. ARNOULD, Fr. BOSSICART et Cl. CRISPIELS) :

-d'approuver le projet de convention-réalisation 2019 du projet 1.001 pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment existant en six logements tremplins.

-d'approuver le programme financier détaillé repris comme suit dans la convention-réalisation 2019 :

PROJET	TOTAL	PART DEVELOPPEMENT RURAL	
FP n° 1.001 : Acquisition et rénovation d'un bâtiment à usage de logements tremplins			
Acquisition	477.000,00 €	80%	381.600,00 €
Tranche 1 (80% DR)	500.000,00 €	80%	400.000,00 €
Tranche 2 (50% DR)	361.863,39 €	50%	180.931,69 €
TOTAL	1.338.863,39 €		962.531,69€

Les conseillers de la minorité estiment que c'est un projet louable, mais qu'il présente trop de choses irrégulières et trop d'imprécisions.

Le Bourgmestre précise que ce projet est largement subventionné et qu'il apportera à la Commune 6 logements pour un investissement d'un peu moins de 400.000 euros.

2. Par treize voix 'pour' et trois abstentions (St. ARNOULD, Fr. BOSSICART et Cl. CRISPIELS), approuve, le cahier spécial des charges pour un marché public de travaux ayant pour objet la rénovation d'un bâtiment existant avec 4 logements tremplins et la création de 2 logements complémentaires, pour un montant estimatif de 823.014,09 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

Les conseillers de la minorité justifient leur vote pour les raisons évoquées au point 1.

3. A l'unanimité, approuve le cahier spécial des charges pour un marché public de travaux ayant pour objet le fauchage des accotements pour les années 2020-2021-2022, pour un montant estimatif de 77.242,77 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
4. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché public de travaux ayant pour objet la taille des haies pour les années 2020-2021-2022, pour un montant estimatif total de 4.500,00 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
5. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché public de services ayant pour objet la mission de coordination de sécurité-santé dans le cadre de divers chantiers en 2020, pour un montant estimatif total de 20.000,00 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
6. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de peintures et accessoires pour les années 2020 et 2021 – marché – stock, pour un montant estimatif total de 30.000,00 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
7. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture de tuyaux d'égout pour les travaux en 2020-2021-2022 – marché – stock, pour un montant estimatif total de 15.000,00 € TVAC.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
8. Décide que l'Administration communale de LIBIN cède QUATRE POINTS APE en faveur du Bilboquet - Association Chapitre XII pour l'année 2020 du 01/01/2020 au 31/12/2020.
La présente délibération sera transmise au Ministère de la Région Wallonne, Direction de la Promotion de l'Emploi, Place de Wallonie, 1 à 5000 – NAMUR.
9. Dans le cadre de la procédure pour l'insertion dans le domaine public, par prescription trentenaire, du 'Chemin des Italiens', décide,
 - d'approuver la clôture de l'enquête publique, sans aucune observation ni réclamation, conformément au Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, publiée et affichée du 19 août 2019 au 19 septembre 2019 à 12h;
 - de marquer son accord définitif sur l'usage public de cette voirie par prescription de trente ans et de l'insérer dans le domaine public.
 - de soumettre cette décision à l'autorité de tutelle.

La Présidente clôture la séance publique.

